

A&M CAPITAL
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 rue Ampère
91300 MASSY
890 544 752 RCS EVRY

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE
DU 28/06/2025

Le 28 Juin 2025 à 18 heures, les associés se sont réunis en assemblée générale mixte annuelle, au siège social, 20 rue Ampère 91300 MASSY.

Chaque associé a été convoqué par la Gérance par lettre adressée le 2 Juin 2025.

Gérant présent à l'assemblée :

Arthur FRAMERY, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président de Séance constate que sont présents :

Total des parts des associés présents ou représentés : 1.000 parts détenues en pleine propriété sur les 1.000 parts composant le capital social.

- La société G&A INVEST, représentée par Monsieur Arthur FRAMERY, détenant 900 parts sociales
- Arthur FRAMERY, détenant 100 parts sociales,

Le Président de Séance constate que tous les associés sont présents ou représentés et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts à jour ;
- les copies des lettres de convocation ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31/12/2024 ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le texte des projets de résolutions ;

AF AF

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Poursuite de l'activité
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour formalités

Puis le Président ouvre la discussion.

PREMIÈRE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 lesquels font apparaître une perte de 195 663 euros.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 195 663 euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur : 9 736 euros
- Réserve légale : 100 euros
- Autres réserves antérieures : 109.133 euros
- Résultat déficitaire de l'exercice : - 195 663 euros.

Affectation

Report à nouveau :

- Au Report à nouveau, soit – 86.530 euros.
- Solde du Report à nouveau, soit – 76.794 euros.

AK AK

Autres réserves :

- Au poste autres réserves à hauteur de – 109.133 euros.
- Solde du poste autres réserves, soit 0 euro.

Dividendes :

- A titre de dividendes : 0 euro

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à - 75 695 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes effectuées au cours des trois dernières années :

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – POURSUITE DE L'ACTIVITE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuvés par l'Assemblée Générale Mixte Annuelle en date du 28 juin 2025 et faisant apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société et se prononce, par conséquent, pour la poursuite de l'activité.

Compte tenu de la décision de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital, les associés constatent qu'il n'y a pas lieu de nommer un ou plusieurs liquidateurs. Les associés prennent acte que la Société disposera d'un délai de deux exercices, outre l'exercice en cours, pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social. A défaut, si le capital social est supérieur au seuil fixé par la réglementation, la Société devra réduire son capital pour le ramener à une valeur inférieure ou égale à ce seuil en disposant d'un nouveau délai expirant à la clôture du deuxième exercice suivant celui fixé pour le terme du premier délai de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - ABSENCE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION – POUVOIR POUR FORMALITES

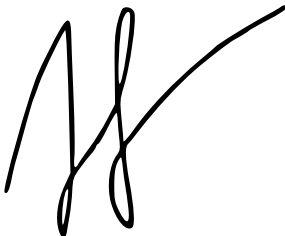
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

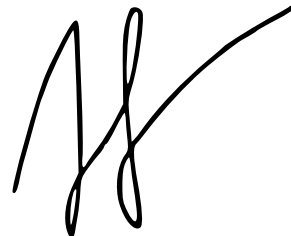
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h

Fait à MASSY le 28/06/2025

Arthur FRAMERY

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

G&A INVEST

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right, identical to the signature of Arthur Framery.

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

SARL A&M CAPITAL

20 rue Ampère
91300 MASSY

Conseils pour les affaires et conseils de gestion

NAF : 6810Z

SIRET : 890544752 00011



Certifié conforme par la gérance

KALKUL

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre

106 rue Houdan
92330 SCEAUX

 Sommaire

Sommaire	1
BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT	
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (Suite)	5

COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

ETATS FINANCIERS

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			Au 31/12/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	14 867	9 021	5 847	5 760
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	100		100	
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 741		3 741	3 741
ACTIF IMMOBILISÉ	18 708	9 021	9 688	9 501
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production : - De biens - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	253 341		253 341	416 226
Autres	31 738		31 738	42 382
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	15 965		15 965	32
Charges constatées d'avance	9 891		9 891	
ACTIF CIRCULANT	310 936		310 936	458 639
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	329 644	9 021	320 624	468 140

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2024	Du 01/01/2023
	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé)	1 000	1 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale	100	100
Réserves :		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres	109 133	109 133
Report à nouveau	9 736	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-195 663	9 736
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-75 695	119 969
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
- Au près des établissements de crédit	50 727	11 037
Emprunts et dettes :		
- Financières diverses	1 971	8 739
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	97 022	59 880
Dettes :		
- Fiscales et sociales	229 511	237 354
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17 087	31 162
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES	396 318	348 172
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	320 624	468 140